



Charte des Règles de Vie à l'Internat

Annexe 1 au Règlement Intérieur de l'EPLEFPA Le Paraclet

Vu l'avis rendu lors du conseil des délégués du 19 mai 2025
Vu l'avis rendu lors du conseil intérieur du 4 juin 2025
Vu l'avis rendu lors du conseil de centre du 12 juin 2025
Vu l'avis rendu lors du conseil d'administration du 2 juillet 2026

Introduction

L'internat du Paraclet est un lieu de vie collectif où chacun doit pouvoir s'épanouir tout en respectant les autres. Cette charte a pour objectif de définir les règles de comportement et de convivialité qui permettront à tous de vivre ensemble dans un environnement serein, respectueux et agréable. Elle s'applique à tous les apprenants résidents de l'internat, ainsi qu'au personnel encadrant.

1. Respect des autres et de l'environnement

- **Respect des personnes** : Chacun doit respecter ses camarades, les membres du personnel et les autres résidents. Les comportements violents, discriminants ou harcelants sont strictement interdits.
 - **Respect de la vie privée** : Chaque apprenant a droit à sa vie privée. Il est interdit d'entrer dans les chambres des autres sans leur consentement. *Lorsqu'un apprenant est le dernier à quitter sa chambre, nous l'encourageons à se rapprocher d'un Assistant d'Education pour la fermer à clefs.*
 - **Respect des espaces communs** : Les lieux doivent être maintenus propres. Chacun doit être acteur du maintien de la propreté des espaces, notamment des salles de classe, pour lesquelles un planning de balayage quotidien, par les élèves, est mis en place par la vie scolaire.
 - **Respect des biens matériels** : Les objets et équipements sont à utiliser avec soin. Tout dommage devra être signalé immédiatement. En cas de dégradation, l'établissement se réserve le droit de facturer l'apprenant ou sa famille.
-

2. Comportement et vie quotidienne

- **Ponctualité** : Il est impératif de respecter les horaires d'appels, de coucher, de réveil, de repas, ainsi que les horaires des cours et des activités. Un retard injustifié peut entraîner des sanctions.
 - **Tenue vestimentaire** : Une tenue décente et appropriée doit être portée à tout moment, y compris dans les blocs sanitaires. La nudité dans les espaces communes est interdite.
 - **Sommeil** : Le respect du silence est essentiel, notamment après les horaires de coucher. Les discussions bruyantes ou l'utilisation d'appareils audio sont interdites après 22h (22h30 pour les étudiants).
 - **Téléphones portables et écrans** : Les téléphones portables et autres écrans doivent être utilisés de manière responsable.
-

3. Hygiène et sécurité

- **Hygiène personnelle :** Chaque résident doit veiller à son hygiène personnelle. Une douche quotidienne, et la propreté des espaces personnels sont attendus. Le linge de lit doit être remmené et lavé régulièrement. Dans l'internat du secondaire, chaque chambre se voit attribuer une douche. Pour respecter l'intimité de chacun, les douches doivent être prises individuellement.
- **Sécurité incendie :** Il est interdit de bloquer les issues de secours et d'utiliser des équipements électriques non conformes (bouilloires, chauffage d'appoint, etc). Devant leur fort potentiel de déclenchement des capteurs, les déodorants en spray sont à proscrire. Les portes des internats du Bâtiment Principal sont fermées entre 22h et 7h, elles se démagnétisent en cas d'alarme incendie. Il est strictement interdit d'utiliser les déclencheurs manuels pour ouvrir les portes ou déclencher l'alarme, sauf en cas de danger.
- **Alcool, drogues et tabac :** La consommation d'alcool, de drogues et de tabac est formellement interdite à l'internat. Toute infraction à cette règle entraînera des sanctions sévères.

4. Règles liées à la vie en communauté

- **Solidarité et entraide :** L'internat est un lieu de partage. Il est attendu de chaque résident qu'il participe à la vie collective, aide ses camarades et contribue au bon fonctionnement de l'établissement.
- **Activités et loisirs :** Des activités éducatives et récréatives sont proposées pour se détendre et se divertir. La participation aux activités est encouragée.
- **Régime de sorties et horaires :** Les élèves internes du secondaire (même majeurs) sont sous la responsabilité de l'établissement de la première heure à la dernière heure de cours de la semaine. Dans ce laps de temps, ils doivent être présents sur l'établissement et la vie scolaire doit avoir une visibilité sur où ils se trouvent. Les seules exceptions sont : l'autorisation de sortie du mercredi journée (de la dernière heure de cours au début de l'étude à 17h45), du mercredi nuit (de la dernière heure de cours du mercredi à la première heure de cours du Jeudi) et les autorisations exceptionnelles, formulées en amont par les représentants légaux et sous réserve de validation par la Vie Scolaire.

Les étudiants doivent être de retour à 22h30 (douches autorisées jusque 23h). En tant qu'internes, ils sont tenus de prendre les repas au self prévus dans leur forfait (4, 5 ou 7 nuits). Toute absence doit être signalée à la vie scolaire. Toute découche doit faire l'objet d'un document rempli en amont en vie scolaire et doit être exceptionnelle.

A titre indicatif, rappel des horaires actuels des internats du secondaire :

17h30-17h45	Fin des cours - Ouverture des internats
17h45-19h	Etude : En salle pour les élèves de 2nde et de 1ère, en chambre pour les élèves de Terminale
19h-20h	Ouverture du self (dernier passage à 19h40)
20h-21h30	Temps libre, temps d'activité
21h30-22h	Préparation au coucher
21h50	Retour en chambre
22h	Appel
22h10	Extinction des feux
7h-8h	Ouverture du self (dernier passage à 7h50)
7h45	Les élèves doivent quitter les chambres pour permettre la fermeture par les assistants d'éducation
8h10	Début des cours

Les douches peuvent se prendre durant le temps libre du soir ainsi que le matin (en veillant à adopter un volume sonore respectueux de chacun).

5. Communication et gestion des conflits

- **Dialogue** : En cas de conflit ou de malentendu, il est essentiel de privilégier le dialogue. Les élèves sont invités à s'adresser à l'équipe éducative pour résoudre les problèmes.
 - **Réclamations** : Toute réclamation ou suggestion peut être formulée de manière constructive auprès d'un membre de l'équipe vie scolaire, ou s'effectuer lors du Comité d'Internat.
-

6. Discipline et sanctions

- **Comportement acceptable** : En cas de non-respect de cette charte, des mesures éducatives peuvent être appliquées, allant du simple rappel à des mesures plus strictes (sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat).
 - **Mesures préventives** : Des actions de prévention et de médiation seront menées pour éviter les conflits, avec le soutien de l'équipe éducative et des responsables.
-

Conclusion

L'internat du Paraclet est un lieu de vie collective où chacun doit pouvoir trouver sa place dans le respect des autres et des règles. Le respect de cette charte est essentiel pour garantir une ambiance agréable et sécurisée pour tous. En cas de doute ou de question, n'hésite pas à en parler à un membre de l'équipe éducative.